COMMUNIQUE DE PRESSE

PRESS RELEASE

Contact: **Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01**
Date: **10/01/2017**
Reference: **BEUC-PR-2017-001**

L'UE propose de mieux protéger la vie privée en ligne

La Commission européenne publie aujourd'hui des propositions visant à réformer une législation sur la confidentialité et la sécurité des communications électroniques via téléphone, email et service de messagerie. D'après ces propositions, les services tels que Skype ou WhatsApp devraient appliquer des règles similaires à celles régissant les services traditionnels de messagerie ou de téléphonie. Le règlement prévoit aussi les conditions dans lesquelles l'accord des utilisateurs est nécessaire pour surveiller leurs activités en ligne et pour utiliser leurs données de communication et de géolocalisation à des fins commerciales. Ces règles devraient également protéger les consommateurs contre les publicités non sollicitées.

Le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) demande instamment aux législateurs européens d'adopter des règles obligeant les fournisseurs à instaurer de robustes paramètres de confidentialité par défaut et d'imposer des limites strictes à la collecte des données. D'après une récente enquête européenne[1], 92% des Européens interrogés estiment important que leurs informations personnelles, telles que leurs photos et leurs contacts stockés dans leurs appareils intelligents, soient accessibles uniquement avec leur consentement, et que la confidentialité de leurs emails et messages instantanés soit garantie. Une grande majorité (82%) considère également que les systèmes de surveillance de leurs activités en ligne (tels que les cookies) ne devraient pouvoir être activés qu'avec leur consentement préalable.

Le BEUC demande que toutes les entreprises qui offrent des services de communication numérique aux consommateurs soient soumises à ces nouvelles règles. Ces fournisseurs devraient tous respecter les mêmes obligations de protéger la confidentialité des communications et la vie privée des consommateurs.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, a commenté :

« Les services de communication en ligne comme Skype ou WhatsApp sont en train de rapidement détrôner les appels téléphoniques et SMS. La protection de la vie privée des consommateurs ne doit en aucun cas être amoindrie lorsqu'ils utilisent ces services. Ils devraient être rassurés que leurs appels téléphoniques, emails ou messages sont confidentiels, quel que soit le service qu'ils utilisent. »

« Cette réforme est l'occasion d'aborder le problème répandu du traçage en ligne. Les consommateurs doivent avoir une alternative à une surveillance commerciale 24 heures sur 24 lorsqu'ils utilisent des services numériques. »

« Près de 90% des Européens interrogés récemment souhaitent que leur navigateur protège par défaut leurs communications. L'UE devrait écouter ce signal très clair de sa population. Les applications et appareils intelligents ne devraient pas par défaut surveiller le comportement des consommateurs. »

FIN

[1] Enquête Eurobaromètre sur la vie privée en ligne, décembre 2016: https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/eurobarometer-eprivacy